

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2019

---

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° II-CF1011

présenté par

M. Charles de Courson, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,  
Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec Becot, Mme Josso,  
M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Orphelin, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et  
M. Philippe Vigier

-----

### ARTICLE 50

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« ainsi que pour les organismes d'enseignement supérieur. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Une baisse brutale de 60 % à 40 % (soit 1/3 du crédit d'impôt mécénat des entreprises) va conduire à une très forte chute des dons y compris à des structures publiques comme les hôpitaux, l'enseignement supérieur ou les institutions sociales ou culturelles. Si un effort doit être fait, il doit être lissé dans le temps comme le Gouvernement l'a fait pour la baisse progressive du taux de l'IS de 33 % à 25 %.